

Le 10 février 2025

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 10 février 2025, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants :
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven Lebel et M. Alain Dumas;

M. Jean-Denis Paquet, conseiller, est absent;

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-02-021 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption procès-verbaux
 - 13 janvier 2025
5. Comptes à accepter
 - Janvier 2025
6. Avis de motion – Règlement no 419-2025 modifiant le règlement de lotissement no 149-06 visant à revoir les normes de lotissement pour les terrains situés dans un corridor riverain et les routes en bordure des cours d'eau

7. Adoption du projet de règlement no 419-2025 modifiant le règlement de lotissement no 149-06 visant à revoir les normes de lotissement pour les terrains situés dans un corridor riverain et les routes en bordure des cours d'eau
8. Avis de motion – Règlement no 420-2025 modifiant le règlement no 414-2024 sur les tarifs municipaux 2025
9. COMBEQ – Renouvellement adhésion 2025
10. Congrès ADMQ 2025 – Autorisation
11. Embauche M. Rémi Champoux – Journalier / maintenance aréna et / ou chauffeur de zamboni
12. Fin emploi Mme Brigitte Drouin – Gérante de l'aréna
13. Fonds assurance des municipalités du Québec – Incendie salle paroissiale
14. Soumissions – Démolition salle paroissiale
15. Offre de services – Stantec – Assistance eau potable
16. Offre de services – WSP – Plans et devis prolongement parc industriel
17. Offre de services – Englobe – Caractérisation environnementale terre contaminée
18. Offre de services – Automatisation JRT Inc. – Télémétrie eau potable et mise à niveau réservoir Dumas
19. Annulation mandat – Mégantic Télécommunication Inc.
20. Casse-croûte de l'aréna – Transfert de bail
21. Achat terrain – 20e Rue A – Lot 6 665 783
22. Signataires – Achat terrain – 20e Rue A – Lot 6 665 783
23. Programme développement commercial et industriel – Acceptation demandes crédit de taxe foncière
24. Vente pour défaut de taxes 2024
25. Appui CPTAQ – Lot 3 747 643 – 2181, route du Président-Kennedy
26. Adoption schéma couverture de risques 2024
27. Cyclosportive Roule ton hood – Assurance responsabilité
28. Programmation TECQ 2024-2028
29. Avis de motion – Modification au règlement de zonage (secteurs unifamilial à un étage)
30. Rapports des comités
31. Période de questions
32. Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 25-02-022 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

- 25-02-023 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de janvier 2025 soient acceptés selon les chèques M2500001 à M2500009, C2500010 à C2500066 et L2500001 à L2500036 pour un déboursé total de 650 168.38 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Chantal Poulin, directrice générale, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Chantal Poulin, Directrice générale / Greffière-trésorière

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 419-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 149-06 VISANT À REVOIR LES NORMES DE LOTISSEMENT POUR LES TERRAINS SITUÉS DANS UN CORRIDOR RIVERAIN ET LES ROUTES EN BORDURE DES COURS D'EAU

- 25-02-024 Le conseiller, M. Yvan Bélanger, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 419-2025 modifiant le règlement de lotissement no 149-06 visant à revoir les normes de lotissement pour les terrains situés dans un corridor riverain et les routes en bordures des cours d'eau.

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 419-2025 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 149-06 VISANT À REVOIR LES
NORMES DE LOTISSEMENT POUR LES TERRAINS SITUÉS DANS
UN CORRIDOR RIVERAIN ET LES ROUTES EN BORDURE DES
COURS D'EAU**

25-02-025 La directrice générale/greffière-trésorière présente le projet de règlement no 419-2025 en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU que le conseil municipal peut modifier le Règlement de lotissement no 149-06 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

ATTENDU que ledit projet de règlement sera soumis à une période de consultation suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que la période de consultation sur ledit projet se tiendra du 12 février 2025 au 7 mars 2025 inclusivement et qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 mars 2025 et qu'avis public sera donné;

ATTENDU que la présente résolution ainsi que le projet de Règlement no 419-2025 modifiant le règlement de lotissement no 149-06 visant à revoir les normes de lotissement pour les terrains situés dans un corridor riverain et les routes en bordures des cours d'eau soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Dumas

APPUYÉ par Mme Bianca Perreault

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de Règlement no 419-2025 modifiant le règlement de lotissement no 149-06 visant à revoir les normes de lotissement pour les terrains situés dans un corridor riverain et les routes en bordures des cours d'eau soit et est adopté par ce conseil.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 420-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 414-2024 SUR LES TARIFS MUNICIPAUX 2025

- 25-02-026 Le conseiller, M. Yvan Bélanger, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 420-2025 modifiant le règlement no 414-2024 sur les tarifs municipaux 2025. Dépôt du projet et dispense de lecture.

COMBEQ – RENOUELEMENT ADHÉSION 2025

- 25-02-027 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on autorise M. Jean-Philippe Bolduc, technicien en urbanisme polyvalent, à renouveler son adhésion à la COMBEQ pour l'année 2025.

CONGRÈS ADMQ 2025 – AUTORISATION

- 25-02-028 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on autorise la directrice générale, Mme Chantal Poulin, à participer au congrès annuel de l'ADMQ et que la municipalité paie les frais d'inscription.

EMBAUCHE M. RÉMI CHAMPOUX – JOURNALIER / MAINTENANCE ARÉNA ET / OU CHAUFFEUR DE ZAMBONI

- 25-02-029 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on embauche, M. Rémi Champoux, au poste de journalier / maintenance aréna et / ou chauffeur de zamboni, en date du 17 février 2025, selon les conditions de la convention collective.

FIN EMPLOI MME BRIGITTE DROUIN – GÉRANTE DE L'ARÉNA

- 25-02-030 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accepte la démission de Mme Brigitte Drouin, de son poste de gérante de l'aréna, en date du 23 décembre 2024. Le conseil municipal remercie Mme Drouin pour ses 10 années de loyaux et bons services pour la municipalité de St-Côme-Linière.

FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – INCENDIE SALLE PAROISSIALE

- 25-02-031 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu majoritairement que l'on accepte le montant de l'indemnisation offert, en date du 8 janvier 2025, par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec pour les bris causés à la salle paroissiale suite à l'incendie du 31 octobre dernier.

M. Simon Breton, conseiller no 1, demande que l'on inscrive sa dissidence.

SOUMISSIONS – DÉMOLITION SALLE PAROISSIALE

- 25-02-032 ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de démolition de la salle paroissiale, la municipalité a reçu deux soumissions :

Excavation Paul Jacques Inc.	56 246.20 \$ plus taxes
Excavation James Veilleux Inc.	36 000 \$ plus taxes

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accepte la soumission d'Excavation James Veilleux Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de démolition de la salle paroissiale comprenant le ramassage des résidus, au montant de 36 000 \$ plus taxes.

OFFRE DE SERVICES – STANTEC – ASSISTANCE EAU POTABLE

- 25-02-033 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement d'accepter l'offre de services présentée par Stantec, datée du 5 février 2025, au montant total de 8 000 \$ plus taxes, incluant deux volets dont le 1^{er} étant pour la levée de l'avis d'ébullition préventif et le second pour l'évaluation des installations et recommandations d'améliorations.

**OFFRE DE SERVICES – WSP – PLANS ET DEVIS PROLONGEMENT
PARC INDUSTRIEL**

- 25-02-034 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement d'accepter l'offre de services présentée par WSP Canada Inc., datée du 22 janvier 2025, au montant de 29 900 \$ plus taxes, pour la mise à jour des plans et devis pour le prolongement des services de la rue du Parc industriel incluant la construction de la nouvelle rue et du ponceau traversant le ruisseau Bernard.

**OFFRE DE SERVICES – ENGLOBE – CARACTÉRISATION
ENVIRONNEMENTALE TERRE CONTAMINÉE**

- 25-02-035 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement d'accepter l'offre de services présentée par Englobe, datée du 10 janvier 2025, au montant de 6 146 \$ plus taxes, afin de faire la caractérisation environnementale de la terre contaminée entreposée au garage municipal.

**OFFRE DE SERVICES – AUTOMATISATION JRT INC. – TÉLÉMÉTRIE
EAU POTABLE ET MISE À NIVEAU RÉSERVOIR DUMAS**

- 25-02-036 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement d'accepter l'offre de services présentée par Automatisation JRT Inc., datée du 10 février 2025, au montant de 24 980 \$ plus taxes, afin d'installer un nouveau système de télémétrie aux installations d'eau potable et de faire la mise à niveau du système de contrôle au réservoir Dumas.

ANNULATION MANDAT – MÉGANTIC TÉLÉCOMMUNICATION INC.

- 25-02-037 Attendu le mandat accordé à Mégantic Télécommunication Inc. le 15 janvier 2024 selon la résolution no 24-02-027 pour la fourniture et l'installation d'un réseau d'antennes afin de desservir les divers sites du réseau d'aqueduc et d'égout de la municipalité ;

Attendu qu'à ce jour Mégantic Télécommunication Inc ne parvient pas à compléter son mandat et à faire fonctionner les équipements adéquatement ;

Attendu que la municipalité se doit d'obtenir un service et des équipements fonctionnels pour la communication des divers sites du réseau d'aqueduc et d'égout ;

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on annule le contrat accordé à Mégantic Télécommunication Inc., résolution no 24-02-027, puisque le service n'est toujours pas fonctionnel et ne répond alors pas à nos attentes dans ce mandat.

CASSE-CROÛTE DE L'ARÉNA – TRANSFERT DE BAIL

- 25-02-038 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on autorise le Casse-croûte chez Lulu à transférer son bail de location du local du casse-croûte de l'aréna à Casse-croûte Linière. Le nouveau locataire devra répondre aux mêmes conditions présentes dans le bail de location se terminant le 30 septembre 2025.

ACHAT TERRAIN – 20^E RUE A – LOT 6 665 783

- 25-02-039 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement

Que la municipalité fasse l'achat du lot 6 665 783, situé dans la 20^e Rue A, appartenant à Mme Alexandrine Grenier-Rodrigue et M. Maxime Veilleux, pour un montant de 9 192.40 \$, selon les conditions entendues dans la promesse d'achat et que la municipalité paie les frais de notaire.

Que, par cet achat, la municipalité accepte le prolongement de la 16^e Avenue devant être réalisé sur le lot 6 665 783.

SIGNATAIRES – ACHAT TERRAIN – 20^E RUE A – LOT 6 665 783

- 25-02-040 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à l'achat du lot 6 665 783, appartenant à Mme Alexandrine Grenier-Rodrigue et M. Maxime Veilleux, pour un montant de 9 192.40 \$.

PROGRAMME DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET INDUSTRIEL – ACCEPTATION DEMANDES CRÉDIT TAXE FONCIÈRE

- 25-02-041 Attendu le programme de développement commercial et industriel en vigueur ;

Attendu les demandes de crédit de taxe foncière reçues de trois propriétaires à la suite de la construction de leurs nouveaux bâtiments industriels ;

Attendu que le conseil juge que ces trois propriétés répondent aux conditions du programme ;

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accorde un crédit de taxe foncière d'une durée de cinq ans, à compter de la date de prise d'effet de l'avis de modification au rôle d'évaluation émis par la MRC de Beauce-Sartigan, à ces trois propriétés :

- 230, rue du Parc industriel, lot 6 356 843, matricule 0102 76 0169
- 240, rue du Parc industriel, lot 6 521 909, matricule 0102 77 6934
- 315, rue des Industries, lot 6 558 341, matricule 0102 58 2239

VENTE POUR DÉFAUT DE TAXES 2024

- 25-02-042 Attendu que le conseil a pris connaissance de la liste des contribuables, endetter pour taxes envers la municipalité tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal ;

En conséquence, il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement

QUE le conseil municipal ordonne à Mme Chantal Poulin, directrice générale et greffière-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal, à transmettre au bureau de la MRC de Beauce-Sartigan, la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes.

QUE le conseil municipal mandate Mme Chantal Poulin, directrice générale et greffière-trésorière, selon l'article 1038 du Code municipal du Québec, afin d'enchérir et acquérir lesdits immeubles lors de la vente sans toutefois dépasser le montant des taxes en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

APPUI CPTAQ – LOT 3 747 643 – 2181, ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY

25-02-043 **ATTENDU** qu'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ est faite par le propriétaire du 2181, route du Président-Kennedy, lot 3 747 643, afin de mettre fin à l'indivision de sa propriété en vue de lui permettre de vendre sa part au propriétaire de lot voisin;

ATTENDU que la demande a pour objet d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ de morceler le lot 3 747 643 afin de pouvoir créer deux lots égaux et de permettre ainsi de mettre fin à l'indivision sur ce lot.

ATTENDU que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable;

ATTENDU qu'un appui à la demande n'aurait aucun impact pour le milieu agricole;

ATTENDU qu'aucun espace approprié qui pourrait satisfaire la demande n'est disponible ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que le conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ, concernant le lot 3 747 643 cadastre du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de morceler le lot 3 747 643 afin de pouvoir créer deux lots égaux et de permettre ainsi de mettre fin à l'indivision sur ce lot et de permettre à l'un des deux propriétaires de vendre sa moitié.

ADOPTION SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUES 2024

- 25-02-044 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accepte le dépôt du schéma couverture de risques 2024 par le chef incendie et qu'on le transmette à la MRC de Beauce-Sartigan.

CYCLOSPORTIVE ROULE TON HOOD – ASSURANCE RESPONSABILITÉ

- 25-02-045 ATTENDU QUE l'assureur de la municipalité accepte de couvrir l'évènement et les organisateurs de la cyclosportive Roule ton hood, et ce, sans surprime;

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement que la municipalité demande à notre assureur de couvrir cet évènement qui sera tenu le 7 juin 2025 ainsi que les organisateurs.

PROGRAMMATION TECQ 2024-2028

- 25-02-046 ATTENDU que :

La municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024 - 2028 ;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

La municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

La municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NO 148-06**

- 25-02-047 Le conseiller, M. Yvan Bélanger, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage no 148-06 afin de modifier les types d'usage permis ainsi que le nombre d'étage maximum pour la zone RA-18, secteur 3^e Avenue / 10^e Rue, et la zone RB-38, secteur 17^e Rue.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 25-02-048 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 46.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 10 mars 2025, à la salle Optimiste.

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
10 FÉVRIER 2025**

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gabriel Giguère
Maire

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière